

# REGLEMENT DE L'ACTIVITE SKI/SURF LOISIRS DE LA MJC de SAINT-GERVAIS

**Article 1** - Le montant réglé à la MJC correspond uniquement au coût des cours de ski. Les forfaits et le matériel sont à votre charge. Chaque enfant devra être muni d'un **forfait valide** (ou contremarque gratuite pour les moins de 5 ans), et de son **dossard**. Un petit **goûter** glissé dans une poche sera le bienvenu. Le casque est obligatoire (pour le snowboard, des protections sont impératives). Les nom et prénom de votre enfant devront être écrits sur le devant de son casque (sur un scotch par exemple).

**Article 2** - L'activité ski/surf loisirs proposée par la MJC de Saint-Gervais, est conçue pour fonctionner : **Départ DMC - Retour DMC** à Saint-Gervais. Pour les familles qui souhaitent se rendre systématiquement au Bettex, les horaires de Rv seront 14h20 et 16h30, sous l'entière responsabilité des parents. Vous devrez signaler l'arrivée et le départ de votre enfant au parent qui accompagne son groupe et lui ôter son dossard dès que vous le récupérez.

Chaque enfant devra redescendre avec son groupe. Pas de possibilité de partir seul, même pour les plus grands.

**Heure de RV au DMC : 13h55 / retour 16h45**

**Session de mars :** Pour le **SAMEDI MATIN**. Rv 8h55 -11h45 (Bettex 9h20-11h30) sauf le samedi 17 mars où la séance aura lieu l'après-midi.

Merci de ne pas vous garer devant le lieu de regroupement afin de ne pas perturber le stationnement des bus et de garantir la sécurité des enfants.

**Article 3** - Tout enfant déposé au DMC **passé 14h00** ne sera pas pris en charge par notre organisation. La MJC dégage toute responsabilité en cas de retard de l'enfant.

**Article 4 - LA RESPONSABILITE DE LA MJC** quant à cette activité est la suivante :

Prise des inscriptions - constitution de groupes homogènes de niveau et d'âge en partenariat avec l'ESF - recherche de parents accompagnateurs réguliers - acheminement des enfants depuis le DMC jusqu'à l'ESF (et retour) - organisation de la remise des médailles.

**Nous nous réservons la possibilité de ne pas ouvrir un groupe de niveau si le nombre d'inscrits est insuffisant.**

En revanche, entre 14h30 et 16h30 (ou 9h30 et 11h30), les enfants sont sous la responsabilité de l'ESF.

L'obtention ou non des médailles en fin de cycle, dépend des critères de l'ESF. Ce sont donc les moniteurs qui valident ou non les différents niveaux en fin de session. Concernant les tests nécessitant la mise en place d'un slalom chronométré (fléchette et +), il est possible que les courses se déroulent en dehors de nos séances, sous votre responsabilité (le dimanche matin) : un passage à chaque fois, reconnaissance libre avec les parents, après avoir récupéré un dossard. Inscription préalable nécessaire auprès de l'ESF. Possibilité pour les parents de participer à la course, moyennant un tarif préférentiel.

**Article 5** - TOUTE PANNE DU DMC pourra entraîner l'annulation de la sortie. Ces pannes ne pourront vous être signalées par les responsables de l'activité qu'au moment du départ du groupe. Pour les enfants déposés au Bettex, c'est l'ESF qui vous transmettra l'information dès 14h30.

**Article 6** - En cas d'enneigement très insuffisant ou de conditions météorologiques pouvant rendre la pratique du ski potentiellement dangereuse, la MJC de Saint-Gervais se réserve le droit de surseoir à certaines séances, après concertation avec l'ESF. Toute séance annulée par décision de la MJC ou de l'ESF, fera l'objet d'un report ou d'un remboursement. Vous en serez alors informés.

**Article 7 - En cas d'accident**, votre enfant sera pris en charge par les secours sur piste. Vous serez prévenus au plus vite.

**Article 8 - En cas d'absence** de votre enfant, vous devez laisser un message au 06.75.24.06.54 (portable MJC) pour prévenir Anne Blanc, responsable de l'activité, ce qui évite à tout le groupe d'attendre inutilement.

En cas de mauvaise météo, un message vous avertira de l'annulation de la séance dès 11h à ce numéro, sachant qu'une chute de neige n'empêche pas de skier ...

Possibilité de remboursement pour toute absence d'au moins 2 séances **consécutives** et sur présentation d'un certificat médical.

**Article 9 - LES MÉDAILLES et LE GOÛTER**

Elles sont offertes par la MJC et remises par les moniteurs lors d'un goûter à la salle Montjoie (au-dessus du théâtre), à la fin de chaque session.

**Jeudi 8 février à 18h** pour les enfants de janvier

**Mardi 3 Avril à 17h30** pour les enfants de mars

Pour chacun de ces goûters, votre participation sous forme de gâteaux, tartes, bonbons et autres friandises sera la bienvenue. La MJC se chargera des boissons.

**Les dates des cours :**

- session de janvier : mercr. 10.17.24.31/01 + 7/02 - sam. 13.20.27/01 + 3.10/02

- session de mars : mercr. 14.21.28/03 (après-midi) - sam. 17 (après-midi) 24.31/03 (matin)

**COUPON A RETOURNER A LA MJC**

Je soussigné(e), Madame, Monsieur .....

Parents ou tuteurs légaux de(s) l' enfant(s) .....

.....  
.....

\* **Déclare** avoir pris connaissance du présent règlement relatif au fonctionnement de l'activité ski/surf loisirs de la MJC de Saint-Gervais et l'accepte

\* **Autorise** la MJC - l'ESF - les secours sur piste à prendre les dispositions nécessaires en cas d'intervention médicale urgente.

\* **Autorise** la MJC à utiliser l'image de mon/mes enfant(s) pour illustrer ses outils de communication.

Mon enfant sera **systématiquement** déposé et repris

au DMC  
 au Bettex

Fait à St Gervais, le .....

Signature :